



LA LETTRE DE L'Oudon

N° 5 | SEPTEMBRE 2023



JE M'ABONNE

Coupon d'inscription en dernière page

GRATUIT



p. 2

LES PLANS D'EAU

Entretien et travaux

p. 4

**LA QUALITÉ DE LA
RESSOURCE EN EAU**

Où en sommes nous ?
Observatoire de l'eau

p. 6

**ÉVÈNEMENTS ET
CHIFFRES CLÉS**

Foires, animations tout
public

p. 8

PORTRAIT DU JOUR

Technicien milieux
aquatiques : parcours,
études, missions

EDITO

Le mot du président

Contrairement à ce que nous avons pu craindre, la situation météorologique de 2023 a été nettement plus proche de la norme au niveau quantitatif par rapport à 2022 avec des températures plus modérées. Cette situation a été de nature à limiter le stress hydrique sur le territoire.

De même, la situation hydrologique s'avère moins tendue qu'en 2022 générant des restrictions d'usages de l'eau moins contraignantes et un état des écoulements en rivière et un niveau de la ressource souterraine plus proche de la norme.

L'apport en eaux superficielles fin juillet et début août a permis de donner un nouveau souffle permettant de gagner du temps sur le franchissement du seuil d'alerte renforcée mi-août.

Gilles GRIMAUD
Président du Syndicat du
Bassin de l'Oudon



Maintenant nous entrons dans la période des plus basses eaux habituelles du mois de septembre avec un état proche de la situation normale à cette période. Les pluies d'automne devraient nous l'espérons permettre un retour progressif de la situation à partir d'octobre ou novembre.

Cependant restons prudent, car sans le retour des pluies, la situation continuera à se tendre du fait de la décharge progressive de la ressource souterraine et la réduction de ses apports de plus en plus faibles aux cours d'eau.

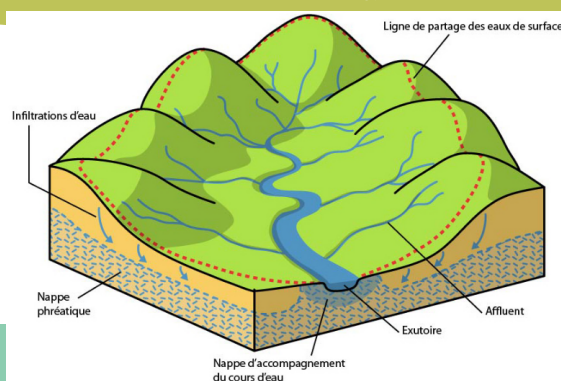
LES PLANS D'EAU

Qu'est ce qu'un plan d'eau ?

Un plan d'eau fait toujours partie d'un **bassin versant** qu'il soit directement situé sur un cours d'eau ou non. Son fonctionnement, la nature et la qualité de son eau, de sa flore et de sa faune dépendent de ce bassin versant. De même, le plan d'eau, par sa simple existence et les activités qui y sont réalisées, a une influence sur l'aval. Il existe donc un enjeu à appliquer **une bonne gestion de l'étang** pour préserver la **bonne santé des milieux aquatiques**, mais également pour préserver son bon fonctionnement.

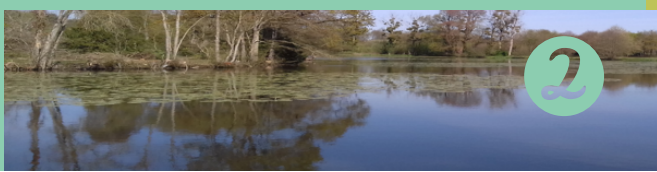
C'est quoi un bassin versant ?

Le bassin versant est un territoire géographique bien défini : il correspond à l'ensemble de la surface recevant les eaux qui circulent naturellement vers un même cours d'eau ou vers une même nappe d'eau souterraine. Un bassin versant se délimite par des lignes de partage des eaux entre les différents bassins.



Entretien et gestion

Être propriétaire d'un plan d'eau nécessite de **l'entretenir** pour en profiter au mieux, pour en assurer **un bon fonctionnement durable** et pour limiter son impact sur le milieu. Une gestion de l'étang doit donc être mise en place tout au long de sa vie. Cette gestion porte sur différents points : l'entretien régulier et occasionnel, le fonctionnement du plan d'eau par rapport à son environnement, les espèces qui le composent ou encore l'usage qui en est fait.



De même, il convient de se tenir informé des évolutions réglementaires relatives aux plans d'eau, notamment en vous référant à l'Arrêté de Prescriptions Générales (APG) plans d'eau en vigueur ou en contactant votre DDT.

QUE FAIRE ?

Entretien de la digue et des berges du plan d'eau
Vérifier le bon fonctionnement des ouvrages de vidanges, d'alimentation ou de surverse
Effectuer des vidanges régulières

Plus d'info sur www.bvoudon.fr
une plaquette de gestion des plans d'eau est disponible sur
demande au syndicat ou sur le site internet

Une solution d'aménagement : le plan d'eau des Hunaudières est devenu une zone humide

Le plan d'eau des Hunaudières situé à Saint Saturnin du Limet, d'une superficie d'environ un hectare, était un plan d'eau sur cours d'eau **sans aucun usage**. Afin de créer une **zone humide**, le Syndicat du bassin de l'Oudon a procédé à des travaux en supprimant les ouvrages de retenues.

Aujourd'hui, on découvre un ruisseau de la Ridelais qui s'écoule naturellement, entouré de **mares** et d'espaces végétalisés riches en **biodiversité**.

Quels effets positifs ?

Augmentation de la biodiversité

Les zones humides abritent de nombreuses espèces (grenouilles, libellules, insectes...) qui viennent se nourrir ou se reproduire, ainsi qu'une végétation spécifique.

Épuration des eaux

Les zones humides permettent de filtrer l'eau qui arrive dans le cours d'eau grâce à la végétation présente.

Limiter les inondations ou les sécheresses

Elles jouent un rôle d'éponge en absorbant les excès d'eau et en restituant l'eau en cas de manque.

Création d'un site pédagogique pour la découverte des milieux humides



Restaurer
la continuité écologique,
ça sert à quoi ?

> cela permet la libre circulation des organismes
aquatiques et le bon déroulement du
transport naturel des sédiments
dans le cours d'eau.

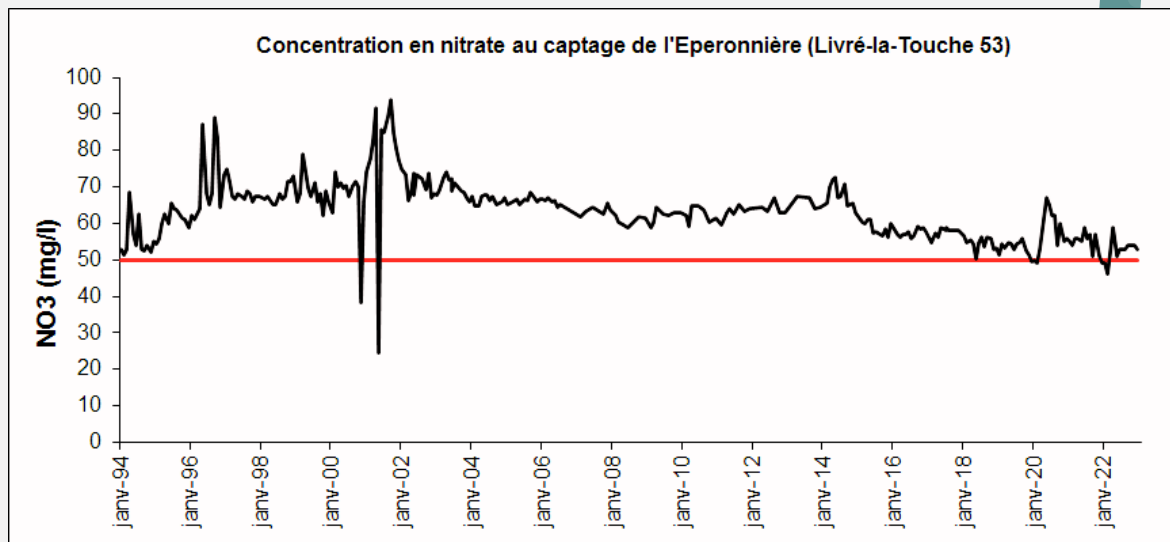


Objectifs des travaux

- Restaurer les fonctionnalités d'une zone humide de plus d'un hectare
- Permettre la circulation de la faune aquatique sur le ruisseau de la Ridelais
- Restaurer la morphologie du cours d'eau
- Favoriser la biodiversité
- Permettre aux habitants de découvrir et profiter de cet espace de nature

LA QUALITÉ DES CAPTAGES SOUTERRAINS

Diminution des nitrates



Les **nitrates** sont des composants azotés présents naturellement dans tous les écosystèmes. Ils entrent aussi dans la composition des engrais chimiques et naturels (fumiers et lisiers) et sont rejetés par les activités humaines. Ils peuvent être source de pollution pour l'eau au-delà d'un certain seuil.

La **concentration en nitrates diminue** depuis quelques années sur le captage de l'Eperonnière situé sur la commune de Livré la Touche (53).

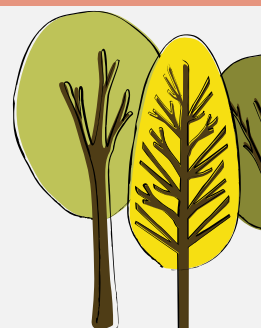
Le Syndicat du Bassin de l'Oudon travaille en collaboration avec les agriculteurs afin de **protéger notre ressource en eau**. La présence de prairies autour de ces captages permet de réduire la présence des nitrates induits par des apports trop importants en azote. Fragmenter la fertilisation azotée des cultures et adapter les apports aux besoins des plantes contribuent aussi à limiter la concentration en nitrates. Enfin, il est recommandé de laisser en permanence un couvert végétal afin de limiter le ruissellement des eaux chargées en nitrate vers les cours d'eau.

Améliorer la qualité de l'eau

La **plantation de haies** ralentit le ruissellement des eaux de pluie et favorise l'infiltration des eaux chargées en nitrates. Ainsi, l'eau polluée ne retourne pas dans nos cours d'eau !

Il existe des subventions !

pour plus d'info sur www.bvoudon.fr
campagne de plantation complète pour l'hiver 2023-2024
prochaine campagne prévue en hiver 2024-2025



PUIS-JE BOIRE L'EAU DE MON PUIT ?

A la différence d'un captage destiné à la production d'eau potable, un puits domestique ne bénéficie pas des mêmes normes de protection et son eau n'est pas contrôlée de façon aussi fréquente et avec le même détail. L'eau d'un puits domestique est l'équivalent d'une eau brute qui n'a subi aucun traitement pour pouvoir être consommée. Les eaux des puits domestiques sont dans la très grande majorité des cas **non potables**.

De plus, une analyse de la qualité de l'eau d'un puits réalisée annuellement est bien insuffisante pour caractériser l'évolution de sa qualité au cours de l'année. Les laboratoires proposent des analyses qui peuvent être succinctes (quelques paramètres) ou complètes. Celles-ci doivent être adaptées en fonction des enjeux liés au puits.

Dans la majorité des cas, il faut donc retenir que l'eau des puits domestiques n'est pas forcément potable, par contre, elle peut bien souvent convenir à d'autres usages : arrosage du jardin, chasse d'eau, eau de lavage...

Plus de 50 propriétaires de puits et de forages domestiques ont participé à deux études sur la qualité de l'eau. La qualité physico-chimique (nitrates, phosphores...) et bactériologique de l'eau a été analysée et fournie accompagnée d'un conseil aux propriétaires.

L'objectif est de faire prendre conscience que chacun, chez soi, peut être concerné par des pollutions et peut agir pour la qualité d'eau à son échelle.

Les conclusions et préconisations de ces études sont à retrouver dans deux brochures techniques (établies avec de nombreux partenaires : G.D.S. Mayenne, Conseils Départementaux, Agence de l'eau, D.R.E.A.L.) permettant la compréhension des pollutions des puits et présentant les moyens d'améliorer la qualité de l'eau de son puits (**disponible sur www.bvoudon.fr ou sur demande au syndicat : 02.41.92.52.84**)



Observatoire de l'eau

disponible sur le site internet
www.bvoudon.fr

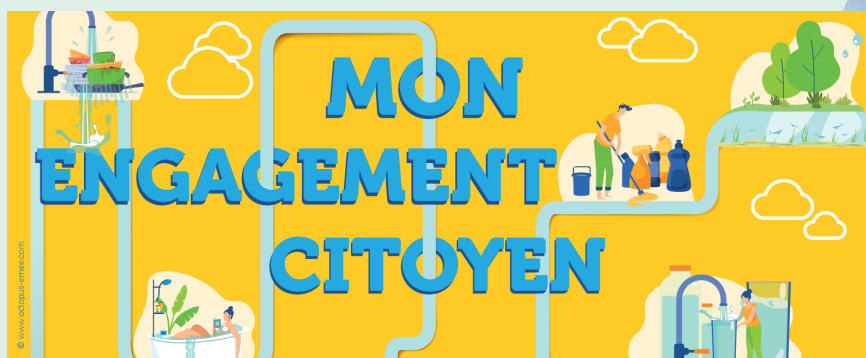


Retrouvez les résultats d'analyses sur l'observatoire de l'eau !
De nombreux paramètres sont consultables sur l'ensemble du territoire.

Attention, l'interprétation des graphiques nécessite la prise en compte de facteurs complexes. Pour tous compléments d'informations, vous pouvez contacter le pôle qualité du Syndicat du bassin de l'Oudon.



ÉVÈNEMENTS



Mon engagement citoyen pour l'Oudon !
Et vous ? Êtes-vous prêt à vous engager pour l'Oudon ?

Notre équipe participe à la **foire de Segré (avril 2024)** et à la **foire de Craon (octobre 2023 et 2024)**, venez nous rencontrer et prendre votre engagement citoyen en faveur de la ressource en eau.



CADEAUX À GAGNER



LES ACTIONS CONTINUENT...

Signature d'un nouveau contrat de
financement des actions pour 2023-2025

Signature du **Contrat territorial Eau multi-thématique** du bassin de l'Oudon 2023-2025.

Ce contrat territorial Eau, préparé entre le Syndicat du bassin de l'Oudon, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région des Pays de la Loire, les Départements de Maine-et-Loire et de la Mayenne, l'État et la commission locale de l'eau du SAGE Oudon associe les Communautés de Communes du Pays de Château-Gontier et du Pays de Craon, Eau des Portes de Bretagne, la commune de Segré-en-Anjou Bleu et les Fédérations de Pêche de la Mayenne et du Maine-et-Loire.



Lundi 26 juin 2023

L'OUDON EN QUELQUES CHIFFRES

1 500 km

de cours d'eau composent le bassin versant de l'Oudon.

352 élèves

des écoles du bassin versant de l'Oudon ont participé aux animations en 2023.

**36
espèces**

d'Odonates (libellule) ont été observées près des cours d'eau ou des mares.



LE PORTRAIT DU JOUR

Technicien milieux aquatiques

Benjamin CREAC'H nous parle de son métier !



Bonjour Benjamin, pourrais-tu nous présenter ton parcours scolaire ?

J'ai fait un BTS Gestion et Protection de la Nature dans le Golfe du Morbihan à Auray et une Licence pro Agriculture et Environnement à l'Université de Caen.

Quelles sont les grandes missions d'un technicien milieux aquatiques ?

Mes principales missions consistent à restaurer les cours d'eau et les zones humides par le biais d'études et de travaux. Pour y parvenir, il faut rencontrer tous les riverains concernés, discuter avec eux pour avoir leurs accords et arriver sur des projets concrets participant à la reconquête du bon état des rivières. Les chantiers sont divers et peuvent aller de la simple recharge granulométrique à la recreation totale du lit mineur du cours d'eau. Je suis amené également à apporter une aide technique et administrative aux riverains et aux communes.

Un dernier mot ?

C'est un métier qui nécessite à la fois des compétences techniques et administratives, mais surtout pas mal de qualité relationnelle car on est toujours dans la concertation et très souvent au téléphone. Mais en fin de compte, on arrive toujours à des projets qui ont du sens et participent à améliorer nos rivières tout en étant satisfait du travail que l'on fournit. Il y a encore beaucoup de travail devant moi et on ne s'ennuie jamais.



JE M'ABONNE

A LA LETTRE DE L'OUDON

publication annuelle

Merci Benjamin !



Je souhaite recevoir une version :



papier à l'adresse suivante : _____

ou



numérique à l'adresse suivante : _____ @ _____

Nom _____

Prénom _____

Téléphone _____

Pour valider votre inscription : envoyer ce coupon réponse à l'adresse postale du syndicat ou contacter le syndicat par téléphone ou par mail.



Coordonnées

Syndicat du Bassin de l'Oudon

6 rue de la Roirie

49500 SEGRE-EN-ANJOU-BLEU

Tel 02 41 92 52 84

contact@bvoudon.fr

www.bvoudon.fr



Suivez-nous sur : @bassinoudon

La lettre de l'Oudon est une publication du Syndicat du Bassin de l'Oudon, 6 rue de la Roirie, 49500 SEGRE-EN-ANJOU-BLEU
www.bvoudon.fr contact@bvoudon.fr
Directeur de la publication : Gilles GRIMAUD - rédaction et crédits photos : agents du Syndicat du Bassin de l'Oudon
Création et mise en page : Syndicat du Bassin de l'Oudon. Impression :
lettre éditée en octobre 2023 à 2500 exemplaires - Publication gratuite. Ne pas jeter sur la voir publique.
ISSN : 2824-7728